

Newsletter commerce du 7e - Septembre 2017

*La newsletter des solutions adaptées à la vie
et aux attentes des commerçants et artisans du 7e*

Avantages en matière d'électricité et de gaz



Placedesenergies.com, leader Français des achats groupés d'énergie et du courtage pour les professionnels et les particuliers est partenaire de Lyon 7 Rive Gauche.

Le partenariat conclu offre aux commerçants la possibilité de réaliser des économies sur les charges de gaz et d'électricité. Cette mutualisation des achats peut permettre aux commerçants, dans certaines conditions, de bénéficier de prix attractifs et de conditions contractuelles sécurisées. Les études réalisées permettent d'atteindre jusqu'à 20% de baisse des charges liées aux achats de gaz et / ou d'électricité.

Si nous prenons l'exemple de la Boulangerie Da Silva dans le département du Nord. Ce commerce grâce à Placedesenergies.com a réalisé une économie de 702 € par an soit une baisse de 16 % sur son budget de gaz naturel. En complément, la Boulangerie Da Silva bénéficie d'un outil de suivi qui lui permet de recevoir des alertes en cas d'erreur de facturation de la part de son fournisseur.

Les experts de Placedesenergies.com peuvent, si vous le souhaitez, réaliser pour vous une analyse gratuite et sans engagement de votre commerce sur base de vos factures et ensuite mettre en concurrence différents fournisseurs afin d'obtenir le meilleur tarif possible.

La renégociation des contrats d'énergie est une opération complexe et chronophage pour les commerçants, c'est la raison pour laquelle nous avons formalisé un partenariat avec Placedesenergies.com.

Dans ce cadre, vous pouvez faire une demande gratuite auprès d'un des conseillers de Placedesenergies.com à partir de l'adresse <http://www.ffac-energie.com/> et ensuite l'un de leurs conseillers prendra contact avec vous.

Vous pouvez également faire directement appel à l'expert en énergie en charge du 7e arrondissement, Hassine MANI, par téléphone 06-67-57-20-14 ou par mail h.mani@placedesenergies.com

Pour Lyon 7 Rive Gauche, cette opération d'achat groupé de gaz et d'électricité pour les commerçants du 7e arrondissement est complémentaire des actions que nous conduisons comme par exemple notre Club-Avantages qui vous permet de bénéficier des avantages d'un Comité d'Entreprise ou notre partenariat avec Eovi-Mcd mutuelle qui vous permet de bénéficier de tarifs privilégiés en matière de protection sociale, santé, prévoyance, épargne et retraite.

Tarifs privilégiés en matière de protection sociale, santé, prévoyance, épargne et retraite

Nous avons conclu un partenariat avec le groupe Eovi-Mcd mutuelle afin d'obtenir des tarifs groupés et un accompagnement des commerçants et de leurs salariés en leur proposant des solutions adaptées à la vie et aux attentes de chacun en matière de protection sociale, santé, prévoyance, épargne et retraite.



Pour mémoire, Eovi-Mcd mutuelle compte plus de 200 agences au niveau national et protège 1,5 million de personnes en complémentaire santé et en prévoyance, et compte près de 22 000 entreprises adhérentes.

Afin de vous permettre de prendre connaissance des propositions qui vous sont offertes, vous pouvez réaliser rapidement une étude personnalisée en ligne à partir du site <https://landing.eovi-mcd.fr/ffac/>

Mon Club-Avantages



Le "Club Avantages" (<https://mon-club-avantages.fr/lyon7rivegauche.php>) permet à vos salariés et vous-même de bénéficier sans engagement et pour un coût de 2€ seulement par an (qui correspond aux frais de création du compte et de la carte membre)

d'avantages équivalents à ceux des Comités d'Entreprise de grandes entreprises ou administrations : billetterie spectacles, places de cinéma, voyage, parc attraction, abonnement presse...

Il est à noter que le coût de ce type de dispositif est généralement facturé par les prestataires de ce type de dispositif entre 65 et 150 euros par salarié.

Cette opération qui est portée par Lyon 7 Rive Gauche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat réalisé avec une structure spécialisée sur ce type de problématiques.

Il s'agit d'un dispositif qui pour une utilisation simplifiée, s'appuie sur une plateforme Internet (<https://mon-club-avantages.fr/lyon7rivegauche.php>).

Parmi les offres proposées par le «Club-Avantages», on peut citer des tarifs préférentiels pour : les entrées de spectacles, de concerts, de cinéma, de parcs d'attraction, animaliers, les abonnements presse, les séjours en vacances, les traversées en ferry, les cures bien-être, les locations de matériel, etc. Ce procédé offre des tarifs de 5 à 50 % moins chers que les prix habituels et ce en fonction des produits et des périodes.

Procédure d'inscription :

1. Vous vous rendez sur le site Internet : <https://mon-club-avantages.fr/lyon7rivegauche.php>
2. Puis vous cliquez en bas de la page sur "cliquez ici pour démarrer la procédure"
3. Vous arriverez sur une seconde page qui vous propose un numéro de téléphone "0899 702 008" que vous devrez appeler. Il est noté que cet appel vous sera facturé 2 euros.
4. Vous allez recevoir un code que vous saisissez dans "Step 3 ou étape 3".
5. Vous mentionnez ensuite sur le bordereau le nom de la personne concernée et obtenez ensuite votre carte avec un numéro de carte et un code d'accès que vous saisissez sur le site (partie de droite) à chaque fois que vous souhaitez consulter les avantages.
6. Il faudra reproduire cette procédure qui ne prend que très peu de temps pour chacun des salariés.

A l'issue des 12 premiers mois il faudra à nouveau payer 2 euros.

Vos trajets domicile-travail à prix réduits



Depuis 2007, Lyon 7 Rive Gauche propose gratuitement à tous les commerces présents sur le 7e arrondissement de bénéficier pour eux et leurs salariés d'un **abonnement de transport en commun à prix réduit**. Concrètement, le coût de l'abonnement mensuel «City Pass PDE» sera de : 55,10 euros au lieu de 63,20 euros pour un abonnement Pass Partout. La participation entreprise pour votre salarié est donc de 27,55 € TTC (TVA à 10 %) soit un coût réel pour votre entreprise de 24,80 € par salarié sur 11 mois, le mois d'août étant gratuit.

Il est à noter que **Lyon 7 Rive Gauche assure gratuitement la gestion de ce dispositif** (nouvel abonnement, résiliation...). Pour que les commerçants du 7e arrondissement puissent bénéficier de ce tarif préférentiel, l'association a signé une convention avec le Sytral qui permet aux commerces du 7e arrondissement de bénéficier des mêmes avantages que les grandes entreprises.

Pour mémoire, depuis la loi de 2009 toutes les entreprises, et ce quel que soit leur taille, ont l'obligation de prendre en charge 50% des frais de transport en commun de leurs salariés dans le cadre des trajets domicile-travail. **Si vous êtes intéressés, contactez-nous !**

N'hésitez pas à nous contacter !

Comme vous le savez peut-être, Lyon 7 Rive gauche a développé plusieurs outils pour promouvoir le 7^e arrondissement et son offre commerciale, via notamment son site Internet et les réseaux sociaux tels que Twitter, Facebook, Instagram. Dans ce cadre, **nous vous proposons de nous transmettre votre actualité** (nouveaux produits/services, événements, informations liées à votre activité, etc.) **et/ou des photos de votre commerce** afin que nous puissions les relayer sur nos supports numériques. Vous pourrez nous-joindre aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

Lyon 7 Rive Gauche - Palais de la Mutualité, 1 Place Antonin Jutard, Lyon 69003
Tel : 04 72 73 11 76 / Mail : accueil@lyon7rivegauche.com
<http://lyon7rivegauche.com>

